

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
<b>Herausgeber:</b>	Schweizer Hotelier-Verein
<b>Band:</b>	15 (1906)
<b>Heft:</b>	33
<b>Anhang:</b>	Beilage zu No. 33 der Schweizer Hotel-Revue = Supplément au no. 33 de la Revue Suisse des Hôtels

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Schweizer Hotel-Revue.

## de la Revue Suisse des Hôtels.



Pro memoria.

Wir erlauben uns hiermit, die Herren Mitglieder an die Mitte Juni an sie gesandten statistischen Fragebogen zu erinnern und ersuchen um baldmöglichste Rücksendung derselben.

Das Zentralbureau.

Nous nous permettons de rappeler à MM. les sociétaires, les questionnaires pour la statistique qui leur ont été expédiés à mi-juin et nous les prions de bien vouloir les retourner le plus tôt possible. *Le Bureau central.*

### Le droit d'hypothèque sur le mobilier d'hôtel.\*

(Suite.)

Les Droits cantonaux, dont il nous reste à parler, font sans contredit partie des droits qui ne permettent d'hypothéquer le mobilier d'hôtel que comme partie intégrante par contrat. Il nous faut citer avant tout, le Droit de Bâle-Campagne, dans sa loi du 16 octobre 1882. Voici les termes dans lesquels on parle des parties intégrantes par contrat: "Par contrat, on sera libre de traiter encore d'autres choses mobiles, comme partie intégrante, pourvu qu'elles soient nécessaires à l'exploitation et l'administration rationnelles de l'immeuble en question et ne soient pas destinées à l'usage personnel du propriétaire ou de son ménage, et qu'elles ne soient pas destinées à la vente. Ne peuvent être considérées comme partie intégrante, les choses destinées à la consommation, telles que matières brutes, denrées alimentaires, ainsi que les marchandises et articles en fabrication."

En vertu de ces deux lois, il est possible d'hypothéquer avec l'immeuble, des choses qui peuvent être considérées comme partie intégrante et cette hypothèque sera soumise aux mêmes règlements que l'hypothèque de l'immeuble, sans renvoi en possession.

En vertu de ces règlements, l'on peut admettre que le mobilier de tous les hôtels, ainsi que des hôtels garnis, peut être hypothéqué comme partie intégrante de l'immeuble de l'hôtel.

La rédaction des deux lois bâloises répond matériellement à un projet de loi que les délégués des cantons de Berne, de Zurich, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et d'Argovie avaient élaboré, pour fixer des règlements communs sur ce qui est partie intégrante d'un immeuble et sur ce qui peut être traité comme telle.\*\* Elle en diffère en définissant plus exactement le rapport existant entre la partie intégrante et l'administration. Elle cite par exemple comme nécessaire pour l'administration de la chose principale, "dans un train de campagne, les provisions de tuiles, de planches, de cordes, etc." qui peuvent éventuellement être là, et les installations, les ustensiles qui sont nécessaires à l'exploitation d'une fabrique, d'un moulin ou d'un autre établissement de ce genre et enfin le mobilier, les tonneaux dans la cave, le couvert, les lits et d'autres objets nécessaires à l'exploitation d'un hôtel, d'un Kurhaus ou d'une pension.

Dans le canton de Zurich, l'on a présenté au peuple l'avant-projet d'une loi qui, en substance, contenait les règlements de l'avant-projet de la conférence, permettant aux intéressés de fixer par contrat, si des choses mobiles devaient être considérées comme partie intégrante. Pour le reste, l'avant-projet conservait les dispositions du Code civil privé (de Bluntschli) alors en vigueur.

Mais l'avant-projet fut rejeté dans la votation populaire du 28 novembre 1882 par 26,391 voix contre 24,029 voix.

Le Code civil privé révisé, actuellement en vigueur, contient en grande partie ces mêmes dispositions, mais dans une rédaction plus précise et moins élastique.

L'avant-projet du professeur Schneider paraît avoir eu une grande influence sur les règlements actuels. Quant à ce qui concerne la manière de traiter le mobilier d'hôtel comme partie intégrante, l'on ne peut prouver qu'elle ait été inspirée par l'avant-projet Schneider, et

\* Tiré de la thèse inaugurale, présentée pour l'obtention du grade de docteur, à la faculté de droit de l'Université de Zurich, par M. Ernest Pfister de Winterthour en 1906.

\*\* Un projet de M. le professeur Schneider, présenté à cette conférence, rangeait le mobilier, le couvert, les lits, tous les objets nécessaires à l'exploitation d'un hôtel, d'un Kurhaus ou d'une pension, les installations pour bains, dans la catégorie des choses mobiles qui peuvent être considérées comme partie intégrante. Un avant-projet de M. le professeur Zeerleder rangeait le mobilier, l'argenterie, le linge, ainsi que tous les objets servant à meubler les pièces d'une maison dans la catégorie intégrante proprement dite (et non seulement partie intégrante par contrat), et ceci pour tous les bâtiments qui ont été montés pour l'exploitation d'une auberge avec logement.

en conséquence on ne peut se baser sur le projet pour interpréter les règlements actuels.

Ainsi, selon l'auteur, le linge, le couvert, etc. ne peuvent être comptés dans ce que l'on entend par l'expression "les meubles". Ce serait autre chose si la loi employait le mot mobilier au lieu de l'expression "meubles".

Pour pouvoir considérer le linge, etc. comme partie intégrante, l'on a dit que la tourneure de phrase "et autres établissements de ce genre" comprenaient l'hôtel, que le linge et le couvert devraient être considérés comme objets destinés au service de l'exploitation. Cette interprétation a été sanctionnée par arrêté de la Cour d'appel du 3 juin 1899. Cependant avec raison la Cour de cassation n'admit pas cette interprétation dans son jugement du 16 septembre 1899. Elle le motiva de la manière suivante:

"Il est peu probable que le législateur ait

rédigé son texte de loi d'une façon aussi maladroite. Un alinéa étant réservé spécialement aux hôtels, il ne se peut pas que dans un autre alinéa, où il est question d'objets mobiles faisant partie d'immeubles indiqués spécialement, les hôtels ne soient pas nommés, mais doivent être compris dans "les autres établissements de ce genre". Dans le doute, abstenons-nous. Il aurait été, au contraire, tout indiqué de rédiger ainsi: Pour les hôtels, outre les installations et les outils, les meubles nécessaires à l'exploitation."

Enfin l'assimilation des ustensiles de toilette, de la vaisselle, des couverts, des tonneaux, etc. à l'expression accessoires et outils est contraire à l'acceptation ordinaire du mot et du sens qu'en y attache.

Si au réel point de vue juridique, l'interprétation de la Cour de cassation peut être admise, ce n'est cependant pas là la vraie solution de la question. Car, des couteaux, des plates et autres objets de ce genre portant le chiffre de l'hôtel peuvent être en corrélation si étroite avec le bâtiment de l'hôtel, qu'on peut les considérer comme partie intégrante, au même titre que des meubles proprement dit, par exemple des chaises, des tables et des pendules.

Quant à la définition du mot hôtel, elle a été donnée par la première Cour d'appel, le 3 juin 1902, d'accord avec le jugement de la Cour suprême entière du 13 avril 1889. Selon cette dernière, il faut classer parmi les hôtels, les établissements dont les tenanciers ont le droit d'exercer toutes les branches d'une auberge. C'est pourquoi la décision du tribunal qui avait considéré le mobilier d'un hôtel garni comme partie intégrante du bâtiment fut annulée.

Pour beaucoup d'hôtels garnis, ce droit aurait certainement sa raison d'être. Il y a cependant des cas, où au point de vue économique, le mobilier d'un établissement de ce genre paraît être en aussi étroite ou même plus étroite corrélation que dans bien des "hôtels". Dans ce cas, l'on peut se demander si, en tenant davantage compte de l'esprit que de la lettre du Code civil privé, l'on ne pourrait pas considérer le mobilier en question comme partie intégrante. Il est vrai que si l'on veut tenir compte des circonstances spéciales de chaque cas, l'on risque de créer une incertitude au point de vue juridique et c'est pourquoi l'interprétation des tribunaux cités plus haut est préférable. Il faut, il est vrai, avouer que dans ce cas, la loi ne tient pas suffisamment compte des circonstances.

Le Code civil révisé soleurois du 26 février 1891 a le plus d'analogie avec ce règlement. Après avoir défini ce qui est partie intégrante, il dit:

"Dans un bâtiment destiné à l'exploitation d'une auberge, d'un restaurant ou d'un hôtel, peuvent être considérés comme partie intégrante tous les objets destinés au service permanent d'une exploitation de ce genre comme: les lits, les bancs, les chaises, les armoires, les sofas, les dressoirs, les glaces, etc., faisant partie de l'aménagement des salons, salles à manger et chambres à coucher, ainsi que les tonneaux de chantier qui se trouvent à la cave, mais non le lingé, la vaisselle et la batterie de cuisine."

Ces choses ne sont partie intégrante que si l'autorité compétente a dressé un inventaire dans lequel les objets sont désignés de manière, à ce que leur identité puisse être reconnue.

Le Code civil soleurois n'autorise en général de considérer comme partie intégrante que les objets mobiles que le Code civil privé zurichois désigne sous le nom de meubles.

(*La suite au prochain numéro.*)



### De la glace et des moyens de réfrigération.

Par le Dr. Franz Kitter.

(Reproduction interdite).

Il ne serait pas à désirer que les mois d'été de cette année fussent plus chauds qu'ils ne sont, cela ne serait pas précisément une chose réjouissante, car l'hiver ayant été plutôt doux, la glace a été peu abondante. Certains pessimistes regardent par conséquent avec une grande défiance chaque élévation du baromètre, chaque jour de chaleur se traduit en effet pour eux par une augmentation sensible de dépenses, vu le prix

élévé de la glace et l'emploi indispensable de celle-ci pendant les fortes chaleurs; c'est avec dégoût que l'imagination se représente les boissons tièdes, et leur accompagnement peu agréable pendant une saison d'été chaude et durant laquelle la glace ferait défaut.

A première vue, la chose paraît très grave, et cependant elle ne l'est pas autant que pourrait le faire croire une examen superficiel, car si d'une part la provision de glace est petite et étaié, il y a cependant des moyens de conserver la glace assez longtemps par un traitement approprié, et d'autre part il existe certains moyens artificiels de la produire. Qu'il nous soit permis de rappeler à ce propos que c'est à un de nos compatriotes, le professeur genevois Raoul Pictet, qu'on doit la découverte il y, quelques années du moyen de faire de la glace artificielle et de liquéfier les gaz.

Dans les grandes villes, on peut trouver facilement de la glace artificielle, cependant, elle rencontre très souvent un obstacle dans l'emploi journalier, parce qu'elle est de quelques centimes plus chère que la glace naturelle. Cette augmentation de prix n'est cependant qu'apparente, car s'il faut employer un peu un peu plus grand sur remarquer au bout de peu de temps, que la glace artificielle dure plus longtemps que la glace naturelle et qu'il y ajoute un autre avantage, en ce qu'elle est plus pure et par conséquent plus saine. La plus grande durée de la glace artificielle provient de ce qu'elle se conserve plus facilement que la glace ordinaire. Comme on le sait, la congélation de l'eau se produit à zéro degrés, par contre les solutions de sels se congèlent à une température plus basse. Or on ajoute très fréquemment à l'eau destinée à produire de la glace artificielle une petite quantité de sel, afin de produire la congélation à une température plus basse et éviter que la glace ne fonde trop facilement. L'adjonction de sel s'emploie surtout pour la glace qui n'est pas destinée à être consommée, mais qui sert dans les glacières, les garde-manger, les brasseries, les abattoirs, etc., etc. La glace artificielle destinée à la consommation est fabriquée la plupart du temps avec de l'eau pure provenant d'une machine hydraulique et sans qu'on n'y ajoute rien. Toutefois on la laisse se former dans des récipients métalliques qui sont suspendus dans des solutions de sels, si bien que la congélation se produit également à une température assez basse, et que cette température se maintient assez longtemps. Le fait qu'elle est fabriquée avec de l'eau provenant des conduites d'eau, lui donne une grande valeur hygiénique.

Si l'on considère un morceau de glace artificielle, on remarquera qu'il a une apparence claire et transparente, mais qu'il s'y trouve par contre une bulle, terne et opaque. De récentes expériences ont prouvé que les parties extérieures de la glace artificielle sont complètement exemptes de bactéries, celles-ci se concentrant pendant la congélation dans la couche intérieure, où sont absorbées par la pression de l'air. Les gonflements qu'on voit dans la partie centrale de la glace sont formés par l'air qui se porte en petites bulles dans les parties restées liquides, et cela de la partie extérieure à la partie intérieure, et ces bulles finalement se congèlent à leur tour. Si les bactéries de la partie centrale ne sont que peu nombreuses, l'eau employée pour la fabrication de la glace artificielle étant de l'eau potable, il faudrait néanmoins n'utiliser que les parties extérieures du morceau de glace, lorsqu'on mélange celle-ci à une boisson, et n'employer la partie centrale que pour les glacières et autres réfrigérants.

Souvent, la glace est laissée à l'air avant d'être mise dans la glacière. Inutile de dire que cette manière de faire est peu raisonnable, cependant, il pourra être utile d'ajouter que l'humidité provoque rapidement la fonte. Il est bon de noter une fois pour toutes qu'il faut mettre le plus possible la glace au sec; dans la glacière il ne faut pas la laisser dans l'eau fondu, mais bien s'arranger à laisser écouler ou égoutter l'eau. L'eau est, comme l'on sait, plus chaude que la glace et se réchauffe proportionnellement plus vite, il est par conséquent peu pratique de chauffer la glace de façon à la faire fondre plus rapidement. Un autre fait que l'on perd très souvent de vue, est que la glace fond d'autant plus rapidement, que sa surface en contact avec l'air est plus grande. Ainsi de petits morceaux de glace contenus dans un seau, offrent additionnées une plus grande surface exposée à l'air, et les morceaux fondent très rapidement. Il faut donc chercher à obtenir au moment de la livraison, un seul bloc aussi gros que possible.

Un bon moyen de conserver la glace consiste à entourer le récipient de quelque chose de sec, qui empêche la chaleur de pénétrer. Dans ce but on peut utiliser toutes les étoffes de laine en général, de même que la laine de bois, les morceaux de liège, qu'on fixe au moyen de clous, les déchets de soie et même des feuilles de papier ou de carton peuvent être employés avec avantage. Si l'on entoure le récipient tout entier d'une semblable couverture, qu'il est facile de confectionner, la glace pourra se conserver très longtemps.

Une habitude qui se conçoit de soi-même, et qu'on oublie très souvent de prendre, consiste à ne jamais laisser les portes de la glacière plus longtemps ouvertes que cela n'est absolument nécessaire, car il n'y entre que de l'air chaud, lequel absorbe la fraîcheur qui s'y trouve et fait fondre rapidement la glace.

Dans le cas où l'on n'aurait pas de glacière à sa disposition, on peut facilement créer un garde-manger rafraîchissant en mettant la glace et les aliments à conserver dans une caisse que l'on enveloppe complètement de paille, ou en les mettant directement dans la paille. On a conservé des mets de cette manière pendant des semaines, et on les a maintenus frais, sans grande dépense. Il est bon de ne pas mettre la viande ou tel autre produit directement sur la glace, mais de les séparer par une couche intermédiaire et imperméable de fer-blanc ou de quelque chose de similaire, ou de bien envelopper la viande dans du parchemin. Si la couche de paille qui entoure la caisse est suffisamment épaisse et suffisamment étendue, de façon que la chaleur ne puisse pas pénétrer jusqu'à la caisse, la glace ne fond pas, la plupart du temps. Veux-t-on faire mieux encore, on installera dans la caisse un tuyau d'écoulement de la glace fondue. Cette manière de faire peut surtout s'employer dans les petites villes et les localités où il y a certaines difficultés à se procurer de la glace.

Veux-t-on obtenir rapidement une température très basse, par exemple pour faire une glace ou refroidir un punch, on emploiera de préférence à la glace ordinaire, qui ne rafraîchit que lentement, un mélange. Il en existe plusieurs, toutefois peu s'adaptent à l'usage domestique. Parmi ceux qu'on peut rapidement fabriquer et employer sans danger, nous recommandons les suivants: Une partie de sel de cuisine et trois parties de glace produisent une diminution de température de 81 degrés Celsius, c'est-à-dire un rafraîchissement extra-ordinaire fort. Toutefois cette température n'est atteinte que si l'on tient compte exactement de la proportion du mélange. Lorsqu'on n'a pas de glace, on se tire d'affaire en dissolvant une partie de sel ammonium (qu'il ne faut pas confondre avec l'ammoniaque) dans trois parties d'eau. La température s'abaisse alors de 19 degrés. Un mélange formé d'une partie d'acide nitrique et de son poids d'eau est encore plus efficace. Si l'on place un récipient rempli d'eau dans un tel mélange, l'eau se transforme rapidement en glace et l'on peut ainsi se préparer facilement à peu de frais de petites quantités de glace; en effet les produits indiqués ci-dessus, soit le sel ammonium et l'acide nitrique peuvent être obtenus à nouveau de la manière la plus simple et la plus complète et servir à nouveau de frigorifiques ou préparation de glace. Dans ce but, il faut simplement placer la solution au soleil ou sur le foyer. L'eau s'évapore alors, les sels se précipitent et peuvent, aussitôt qu'ils sont secs, être utilisés à nouveau.

Ces méthodes ne s'emploient cependant que pour de petites quantités et comme on a souvent besoin de grosses quantités de glace, sans pouvoir se les procurer, les techniciens se sont appliqués à trouver un moyen de réfrigérer, qui nous permette de maintenir constamment à l'état frais un certain cube d'eau. Ainsi le Prof. Lindé qui s'est occupé spécialement de frigorifères et qui le premier a formé en grand, de l'air liquide, indique un moyen simple et facile de créer de l'air frais dans un appartement. L'appareil qu'il a construit est mû par l'électricité, de sorte qu'il est nécessaire qu'il y ait un courant électrique à portée de l'endroit où on veut l'installer. Il consiste en un petit moteur électrique, qui actionne une double pompe. Cette pompe aspire d'un côté un liquide facilement volatil, tel que de l'ammoniaque et de l'acide carbonique et les condense de nouveau de l'autre côté. Par l'aspiration il se produit une rapide évaporation, laquelle produit du froid. Les tuyaux au travers desquels a lieu l'aspiration, et qui sont par conséquent traversés par les vapeurs liquides, sont placés dans les chambres qu'on veut rafraîchir, si bien que l'air qui s'y trouve est fortement refroidi. On n'a rien d'autre à faire que de laisser marcher le moteur électrique, et l'on a ainsi jour et nuit une chambre fraîche. Les dépenses ne sont pas élevées, car le liquide vaporisé par l'un des côtés de la pompe, est de nouveau condensé par l'autre côté, de sorte qu'avec la même matière première le fonctionnement peut se faire longtemps.

Ainsi qu'on le voit, la science technique a réussi à nous mettre à l'abri des variations de température, même pendant l'été le plus chaud, et nous a mis en outre en état d'obvier, et cela par des moyens relativement simples, aux inconvénients résultant d'un hiver pauvre en glace, comme le fut le dernier.

## AVIS.

Avant que vous achetez en Suisse ou à l'Etranger un Hôtel, Pension, etc., ne manquez pas de demander à l'Hôtel-Office à Genève des renseignements sur le rendement possible, la situation, l'avenir et l'estimation de la valeur réelle de l'affaire que l'on vous propose. L'Hôtel-Office, dirigé par un groupe d'hôteliers bien connus, a le principe de seconder et conseiller les acheteurs moins expérimentés.

## F. Widmer, Cham Spezialhaus für feine Weine

wie:

Bordeaux, Burgunder, Rhein- und Moselweine, Veltliner, Asti und Chianti, Waadtländer, Walliser, Neuenburger und Tiroler etc.  
Lieferant erster Hotels etc.

2943 Abgabe im Fass und Flaschen. FK2273  
Es werden nur ausserlesene, preiswürdige Weine erster Produzenten zum Versand gebracht. — Preislisten zu Diensten.  
Spezialassortiments in Kisten von 12 FL. an.

## Direktor-Gérant

(eventuell Chef de réception in ganz grosses Haus). Ein in allen Branchen des Hotelwesens erfahrener und energetischer Mann sucht Stellung als Direktor für den Winter oder Jahrestellung. Eintritt ersten November oder noch früher. Prima Referenzen zur Verfügung.

Offeraten unter Chiffre H 322 R an die Exped. ds. Bl.

## Zu mieten event. zu kaufen gesucht Hotel-Pension

an einem Winterkurort von Hotelier mit Sommergeschäft.  
Offeraten unter Chiffre H 274 R an die Exped. ds. Bl.

## Personal-Offerte.

Für die 5—6 Wintermonate sucht der gegenwärtige Principal folgende Angestellte zu plazieren, sei es als Ausläufe oder für die ganze Saison:  
Eine sehr gewandte Tochter, deutsch, französisch und englisch sprechend, als Gouvernante d'Office, de Lingerie od. Cuisine.  
Einen zweiten Sekretär, sprachig, mit kaum Bildung, sehr zuverlässig, erst eine Saison im Hotelgeschäft, serviert auch Table d'hôte.  
Zwei Zimmermädchen, deutsch, französisch und englisch sprechend, für kürzere Wintersaison, prima Angestellte.  
Ein Casseroillier, Schweizer, sorgfältiger, guter Arbeiter.  
Ein sehr guter Liftmann, deutsch, französisch und englisch.

Offeraten unter Chiffre H 312 R an die Exped. ds. Bl.

Für einen deutschen Kaufmann, 26 Jahre alt, strebksam, repräsentationsfähige Erscheinung, mit guten Umgangsformen, seit 2 Jahren in Sanatorium und Hotel tätig, wünscht zur weiteren Ausbildung wegen späterer Übernahme eines eigenen Geschäfts Réception-Volontär-Stelle (Sanatorium) eine Periode in einem erstklassigen Hotel für die Wintersaison. Gef. Offeraten an Hotel National, Fürth i. Bayern.



MONTREUX  
Hotel Eden.  
In allerbeste ruhigste Lage am See  
neben dem Kursaal. 305  
Moderner Komfort. Garten.  
Fallegger-Wyrsch, Bes.

Direktor ev. Oberkellner. Bewährter Fachmann, Schweizer, 33 Jahre alt, 4 Sprachen, seit 2 Jahren Leiter des grössten u. feinsten Aktienhotels eines holl. Nordseebedes, sucht für sich allein oder in Gemeinschaft mit seiner ebenfalls tüchtigen und sprachkundigen Gattin Stellung nach dem Süden oder analogen Jahresposten nach der Schweiz. Dispensibel 15. September. Prima Referenzen.

Offeraten unter Chiffre H 272 R an die Exped. ds. Bl.

## Hotelier sucht Stellung als Direktor

oder Chef de réception für nächste Wintersaison. Kauften kann geleistet werden.

Offeraten unter Chiffre H 294 R an die Exped. ds. Bl.

Hotelier, Suisse, 35 ans, (marié avec femme du métier, parlant les 3 langues), dirigeant actuellement un hotel de 60 lits à la montagne, cherche pour l'hiver prochain en Suisse ou dans le midi un hotel à louer ou une place de directeur, même dans une affaire où il pourrait occuper le poste de chef de cuisine en même temps. Prétentions modérées, entier dévouement assuré et bonnes références à disposition. Adresser les offres sous chiffre H 279 R à l'administration du journal.

Routinierter Fachmann, gesetzten Alters, 4 Sprachen, flotter Korrespondent, mit eigenem Geschäft, wünscht für die Wintersaison Engagement, vorzugsweise als

## Direktor oder Oberkellner.

Beste Referenzen.

Offeraten unter Chiffre H 290 R an die Exped. ds. Bl.

Direktor, event. Direktor - Chef de réception, gegenwärtig in gleicher Stellung in einem der ersten Hotels des Berner Oberlandes, sucht Stellung für kommenden Winter. Prima Referenzen zu Diensten.

Offeraten unter Chiffre H 288 R an die Exp. ds. Bl.



**Pour commerçants.**  
Dans station d'étrangers de 1<sup>er</sup> ordre Aux Plans sur Bex à vendre propriété des mieux situées, comprenant 1 grand chalet pour pension d'étrangers et 1 contigu pour magasin avec terrain attenant. Affaire assurée. 262  
S'adresser sous J. V. 774 poste-restante à Bex (Vaud).

## Zu vermieten

per Mitte März 1907 an sehr schöner aussichtsreicher Lage am Vierwaldstättersee und in unmittelbarer Nähe einer Dampfschiffstation ein Hotel mit Pension, Restaurant und grossem schattigem Garten. Nur tüchtige, solente Wirtsleute (Ehepaar) werden berücksichtigt.

Offeraten unter Chiffre H 299 R an die Exped. ds. Bl.



## Zu verkaufen.

In einer grossen Schweizerstadt ist außerordentlicher Verhältnisse halber ein fast neues, modernes und komfortabel eingerichtetes Hotel II. Ranges mit prachtvollen, sehr geräumigen Restaurations- und Wirtschaftslokaliäten (den schönsten am Platz), Billards, Kegelbahnen etc. sofort zu verkaufen event. zu verpachten.

Tüchtigen, gewandten Hotelchleuten wäre hier eine einzige Gelegenheit geboten, mit wenig Kapital ein erträgliches, sehr zukunftsreiches Objekt zu billigem Preise zu erwerben.

Genauere Auskunft durch Chiffre V 4747 Q Haasenstein & Vogler, Basel. (HL2642) 1487



**G**enf HOTEL D'ANGLETERRE  
Haus ersten Ranges, am See, gegenüber der Dampfschiffstation und Mont-Blanc, — Unvergleichliches Panorama. — Seit 1905 bedeutend vergrössert. — Appartements mit anstondestend Badezimmer. — Das ganze Jahr offen. — Mässige Preise. — A. Reichert, Besitzer.

## HOTELIER

sprachkundiger und tüchtiger Fachmann, sucht wegen Geschäftsvorlauf Stelle als

## Direktor oder Uebernahme eines Hotels.

Offeraten unter Chiffre H 297 R an die Exped. ds. Bl.

## Ein gut gehendes Hotel in Rom,

70 Fremdenzimmer, wegen Krankheit des Besitzers zu übernehmen.

Offeraten unter Chiffre H 278 R an die Exp. ds. Bl.

**Joh. Gersbach & Cie., Kühlalagen-Bau: Zürich.**  
Kühlchränke u. Kühlalagen für Speisen u. Getränke mit Kalttrockenluftzirkulation.

Fleischaufbewahrung 15 Tage tadellos.



Referenzen:

Palais Grand Hotel, Zürich. 9  
Fritz Baumann, Fleischhalle, Zürich.

Jacques Lenz, Fleischhalle, Zürich.

Plus Raft, Wurstfabrik & Metzgerei, Spiegelgasse, Zürich.

Fritz Münker, Wurstfabrik, Zürich.

Grand Hotel Axonfels ob Braunen.

Sporthotel Schützenhof, Interlaken.

Fred. Schuh, Confiserie & Restoration, Interlaken.

Hotel Schweizerhof, Gebr. Hauser, Luzern.

Grand hotel des Palmiers, Nice, Herren Manz & Cie.

de Cannes, Menge.

Santa Lucia, Naples. Hauser & Döpfer.

de Londres, Naples. Pietro Campione Co.

de Madrid, Napoli.

Victoria, Sorrento, Naples. (O.F.2756)

Das Neueste und Beste in dieser Branche. — 2 jährige Garantie.

Intensive Luftzirkulation und Kühlung.

Prospekte, Kostenangaben etc. umgehend.  
Alle Isoliermaterialien, wie holländische Isolermatte, Korksteinplatten, Isolierpappen etc. liefern zu gros Preisen und übernehmen Isolierungen jeder Art.

## Kleineres Passanten-Hotel

mit Café-Restaurant, an vorzüglicher Lage, ist besonderer Verhältnisse halber sofort zu verkaufen. Jahresbetrieb. Prima Existenz für kapitalkräftigen Fachmann. Anzahlung mindestens 20,000 Franken. Nähere Auskunft erteilt unter Chiffre O 701 G Orell Füssli, Annonen, St. Gallen.

## In San Remo zu vermieten kleine Pension

mit 19 Fremdenzimmern, Speisesaal und Salon, gut möbliert, jedoch ohne Linge, Argenterie, Porzellan und Küchenbatterie. Sehr gute, ruhige Lage, elektrisches Licht, Garten.

Offeraten an die Exped. ds. Bl. unter Chiffre H 301 R.

## Sommelier (Ier)

38 ans, parant 4 langues, energique, connaissant la comptabilité (système américain) et ayant déjà travaillé en Egypte, cherche place de saison d'hiver. Bonnes références. Accepterait aussi place de concierge dans grande maison.

Adresser les offres sous chiffre H 291 R à l'administration du journal.

## Zu verkaufen.

In aufblühendem Kurort des Kt. Appenzell A.-Rh. ist ein seit 1897 neu erbauter

## Gasthof

(Jahresgeschäft), 14 Fremdenzimmer, Restaurant, 2 Gesellschaftsräume, Saal für 150 Personen, Gartenwirtschaft, Stallung für 10 bis 12 Pferde, Waschküche, Badzimmer, alles neu möbliert, samt Inventar krankheitshalber billig zu verkaufen. Kaufpreis inkl. Inventar und Mobiliar Fr. 62,000. Anzahlung Fr. 20,000 bar. Für junge strebsame Fachleute nachweisbar rentables angenehmes Geschäft.

Anfragen beförder unter Chiffre Z X 7823 die Annen-Expedition Rudolf Mosse in Zürich. (ML2686) 1491

## Kostenlos

erhalten Sie von unterfertigter Firma

Klischee-Entwürfe  
Packende Texte —  
Insertionspläne und  
Ratschläge in —  
Reclame-Sachen.

Wenden Sie sich an die Union schweiz. Zeitungen für den Inseraten-Verkehr.  
— Union-Reclame, Luzern. —

Grands vins de Bordeaux  
Schröder & Schyler & Cie.  
Bordeaux.  
La maison de vin la plus ancienne de Bordeaux  
fondée en 1739.

Vertretung und Niederlage:

**Felix Müller**  
Weine und Liqueurs INTERLAKEN.

275

## Kaufgesuch.

Schweiz. Hotelier mit Fr. 200,000.— Kapital würde in schweiz. Grossstadt oder an erstklass. Fremdenplatz modernes und rentables 1484

## Hotel I. Rgs.

über 100 Betten kaufen. Jahresgeschäft bevorzugt. Ohne Agent. Seriös. Offerten unter H 2630 R an die Exped. ds. Bl.

## Praktisch für Hotels!

Ausnahme-Offerte in billigen

Lederpapier Pantoffeln

nur soweit der Vorrat reicht, naturbraun Mk. 4.75, farbig Mk. 6.— per 100 Paar mit oder ohne Firmadruck, Porto (innerhalb Deutschland) und Verpackung frei gegen Vereinsendung oder gegen K2455 Nachnahme zuzüglich Nachnahmeposten.

Industrie-Werk H. Thiemann, Dessau.

### Zu mieten gesucht

event. zu kaufen gesucht von kapitalkräftigem Hotelier auf kommenden Herbst oder Frühling: 2949 nachweisbar rentables Hotel I. oder ganz prima II. Ranges, mit 70 à 100 Betten, allen modernen Ansprüchen genügend. Gefl. Offerten mit Detailangaben, unter J 3560 Lz an Haasenstein & Vogler, Luzern. HK2428

## Directeur - Chef de réception - Caissier.

Wegen Wechsel der Direktion sucht ein seit fünf Jahren tätiger Kassier und Repräsentant in einem der feinsten Hotels Italiens die Leitung eines erstklassigen Hotels zu übernehmen: Derselbe ist seit zwanzig Jahren im Auslande und stehen die besten Referenzen allererster Häuser zur Verfügung. Eintritt Ende September; Jahresstelle bevorzugt. (309)

Offerten unter H. C. N., Hotel Royal, Naples.

## Chef de réception et caissier.

Jeune homme, propriétaire et directeur d'un grand hôtel de station d'est désire place comme chef de réception dans hotel 1er ordre de la Riviera ou dans un bureau d'administration d'un grand hôtel, saison d'hiver 1906/07. — Offres sous chiffres K 2554 à l'Union-Reclame à Lucerne. 1475

## Gesucht auf Frühjahr 1907

von Fachmann, Anfang 40er, nebst gleichaltriger tüchtiger Frau, kleines, feineres Saisongeschäft in der Ostschweiz, womöglich mit etwas Landwirtschaft, Direktion oder Pacht (späterer Kauf nicht ausgeschlossen). Offerten unter Chiffre H 302 R an die Exped. ds. Bl.

## DIREKTOR,

in allen Fächern des Hotelwesens erfahrene, tüchtige, energische Kraft, mit geschäftskundiger Gattin, ohne Kinder, z. Th. in erstem Luzerner Hotel, gelernter Kellner, kaufm. gebildet u. bilanzfähig, vornehme Umgangsformen, vier Sprachen, allererste Beziehungen und kautionsfähig, sucht per Oktober als solcher oder auch allein als Chef de réception in erstem Hause passenden Winter- oder Jahresposten. Prima Referenzen. Gefl. Offerten unter L 2721 an die Union-Reclame in Luzern. 1497

## Zu mieten oder zu kaufen gesucht

ein nachweisbar rentables

## Hotel oder Pension

von mittlerer Größe (50—80 Betten). Association nicht ausgeschlossen.

Offerten unter Chiffre H 300 R an die Exped. ds. Bl.

**Kaufmännischer Leiter eines grossen Hotels wünscht sich eventuell schon auf kommenden Winter zu verändern. Bewerber befindet sich momentan noch in fester Stellung. — Offerten unter Chiffre H 307 R an die Exp. ds. Bl.**

## Directeur-Chef der réception

30 ans, marié, dirigeant depuis plusieurs saisons d'été hotel de tout 1er ordre (200 lits) dans les Vosges, cherche pour la saison d'hiver direction d'un hôtel dans le midi ou ailleurs. Sa femme, connaissant la partie à fond, pourrait aussi s'occuper dans l'affaire.

Adr. les offres à l'adm. du journal sous chiffre H 255 R.

## Chef de Réception - Direktor

Schweizer, 27 Jahre, im Sommer in Hotel ersten Ranges (300 Betten) Graubündens tätig, sucht Stellung für den Winter, eventuell Jahresengagement. Vier Sprachen, in allen Zweigen des Hotelbetriebs praktisch ausgebildet. Prima Referenzen allererster Häuser. Als Direktor würde er sich eventuell auch bemühen. Offerten an die Exped. dieses Blattes unter Chiffre H 223 R.



Besitzer oder Käufer von Waschmaschinen werden in ihrem eigenen Interesse ersucht, Prospekt über den

**Waschmaschinen-Motor „Neptun“**

das Beste auf diesem Gebiete, zu verlangen.

E. Häny & Cie. (B541) Maschinenfabrik 2934

MEILEN.

## Personal - Anzeiger.

Wo keine Adresse angegeben ist, sind Offerten unter der angegebenen Chiffre an unsere Expedition zur Weiterbeförderung einzusenden.

### Offene Stellen \* Emplois vacants

Für Vereinsmitglieder: Erstmalige Insertion . . . . . Fr. 2.—  
Jede ununterbrochene Wiederholung . . . . . 1.—  
Für Nichtmitglieder: Erstmalige Insertion . . . . . 2.—  
Jede ununterbrochene Wiederholung . . . . . 1.—  
Die Spesen für Belohnung eingehender Offerten sind in obigen Preisen nicht inbegriffen.

Belegnummern werden nur an Nichtabonnenten und nur nach der ersten Insertion verabfolgt.

**Bureauchefin.** Tochter aus guter Familie, im Hotelgewerbe bewandert, in kleineres Hotel I. Ranges gesucht. Eintritt baldmöglichst resp. nach Übereinkunft, Jahresstelle. Vertragsposten. Zeugnisse und Arbeitsbeschreibung mit Gehaltsansprüchen auf Postfach 330, Arosa. (SSB)

**Chef, jüngerer, oder Chefkochin,** p. 15. September gesucht Zeugnissabschriften u. Gehaltsansprüche erbeten. Chiffre 668

**Chef de cuisine.** On demande pour un hôtel de grandeur moyenne au Midi de la France un chef de cuisine, sérieux, travailleur et capable de faire une cuisine de 1er ordre. Entrée sur place le 1er novembre. Place de saison. Envoyer offre, photographie et indication des prétentions de salaire par mois et de l'âge.

**Etagendépartier.** Gesucht auf 15. September, in Hotel I. Ranges im Süden, erfahrene, energetische Etagendépartier. Ohne prima Referenzen unntzt sich zu melden. Zeugnissabschriften und Photographie an: Direktor, Grand Hôtel Ajaccio (Corse). (445)

**Etagendépartier.** Gesucht in Hotel Royal nach Lauen ein tüchtiger, resp. empfohlener Klasseporter. Eintritt sofort. Zeugnissabschriften und Photographie erbeten. Chiffre 819

**Gesucht** in erstklass. Hotel Italiens. In Küchenasservante, tüchtig, bestempelnd, auf Aufstand 1. September; 1. Sekretär, Volontär, sprachkenndig, mit guten Referenzen. Zeugnissabschriften und Photographie erbeten. Chiffre 601

**Gesucht** an die Riviera, für kommende Wintersaison, in erstklass. aber kleinem Haus: 1. Die tüchtige Kuchen- und Etagendépartier. 2. Eine tüchtige, sehr seriöse, sich auch anderen Küchenarbeiten unterzieht, eine Bademeisterin und Masseuse reifer Alters. Es wollen sich nur solche mit bestem Gehalt resp. Zeugnissen unter Beifügen dieser und der Photographie melden.

Chiffre 601

